



*Pompe à chaleur géothermique installé au Collège d'Ecueillé
© CD36*

ÉDUCATION

Une action continue en faveur des collèves

Depuis le transfert de la compétence de l'État, le Département de l'Indre mène une politique ambitieuse pour moderniser les collèges du territoire.

Avec un investissement total de 90 millions d'euros sur les 15 dernières années, cette action a permis de rendre les établissements plus accessibles, de réaliser des économies d'énergie, et d'adapter les locaux aux besoins de la communauté éducative.

Publié le 4 septembre 2024

Pour l'année 2024, un budget de 11,49 millions d'euros a été voté pour les travaux sur les bâtiments et l'achat de nouveaux mobiliers, et 3,2 millions d'euros alloués au fonctionnement courant des 27 collèges publics. Le Département reçoit une compensation de 1,2 millions d'euros de l'État au titre de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges.

Ces investissements s'inscrivent dans deux axes principaux :

Transition énergétique et adaptation au changement climatique : réduction des consommations d'énergie et adaptation des établissements aux nouvelles exigences climatiques.

Modernisation des services de restauration pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM.

Les travaux dans les collèges se poursuivent avec une attention particulière sur la décarbonation des établissements, la réduction des consommations énergétiques et l'adaptation au changement climatique. Les périodes de vacances sont utilisées au maximum pour réaliser ces travaux tout en minimisant les perturbations pour les élèves et les personnels.

La rentrée 2024 accueillera près de 8 900 collégiens dont 320 en SEGPA, 7780 élèves dans le public et 800 dans le privé.

Les 5 priorités du Département

Assurer la transition énergétique de nos collèges : réduction des consommations d'énergie et décarbonation
Conduire les opérations nécessaires à l'adaptation au changement climatique
Maintenir un service de qualité en tout point du territoire à l'image des rénovations en cours sur nos établissements
Doter les collèges de matériels informatiques performants par un renouvellement constant tout en intégrant les exigences liées au réemploi des produits
La réalisation de ces priorités nécessite un niveau élevé d'investissements afin de répondre aux enjeux actuels et aux attentes de l'ensemble de la communauté éducative.

L'accessibilité des collèges

Le Département a atteint l'objectif de rendre 100% des collèges publics accessibles, conformément aux normes en vigueur.

Un enjeu majeur : décarboner nos établissements et s'adapter au changement climatique

• Décarboner :

Le Département s'engage résolument dans une démarche de décarbonation de ses établissements, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Ces initiatives visent à réduire la consommation d'énergies émettrices de gaz à effet de serre (GES). Parmi les réalisations récentes, l'installation photovoltaïque du collège d'Argenton-sur-Creuse est opérationnelle depuis septembre 2023. De même, celle du collège La Fayette devrait être en service avant la fin de l'année, suivie par les collèges de Levroux en 2025, ainsi que ceux de Châtillon-sur-Indre et Balzac à Issoudun. Le Département étend cette stratégie à l'ensemble de son patrimoine, incluant les collèges et les bâtiments routiers, misant ainsi sur les énergies propres produites sur site. Outre le solaire, la géothermie est un autre pilier de cette transition énergétique. Le collège d'Écueillé bénéficie déjà d'un système de chauffage géothermique, et des études sont en cours pour les collèges de Levroux et Châtillon-sur-Indre. L'énergie bois alimente le collège d'Ardentes, tandis que les réseaux de chaleur communaux, utilisant des ressources bio-sourcées, sont en place pour les collèges Rosa Parks et Neuvy-Saint-Sépulchre. Des études sont également en cours pour le collège Jean Monnet et débiteront fin 2024 pour les collèges des Capucins à Châteauroux et George Sand à La Châtre. Ces initiatives visent à aligner ces établissements avec les objectifs du décret tertiaire, renforçant ainsi leur efficacité énergétique.

• S'adapter au changement climatique :

Le Département mène également plusieurs projets pour adapter les établissements scolaires aux nouvelles réalités climatiques. Cela passe par la réaménagement des espaces extérieurs afin de réduire les îlots de chaleur, en s'appuyant sur la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales. Après le collège d'Argenton en 2023, des travaux similaires sont en cours dans les collèges Colbert et Rosa Parks de Châteauroux, George Sand à La Châtre, et Diderot à Issoudun. Des études sont en cours pour le collège Beaulieu de Châteauroux. Ce programme de réaménagement se poursuivra dans les prochaines années pour les établissements les plus exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur, garantissant ainsi un environnement plus résilient pour les élèves et le personnel.

La restauration

La restauration scolaire, compétence assurée par le Département, est mis en œuvre par les personnels dédiés au sein des établissements, sous la direction des secrétaires généraux et des chefs d'établissement. Depuis l'acquisition de cette compétence, le Département a toujours eu pour priorité de garantir une alimentation de qualité. Conformément aux exigences de la loi EGALIM, il privilégie l'approvisionnement en produits labellisés et issus des circuits courts. Ainsi, au cours du premier semestre 2024, 40 % des achats des établissements étaient labellisés, et 23 % provenaient de l'agriculture locale. Ces résultats, en constante progression, devraient encore s'améliorer au cours du second semestre.

Le Département assure la maintenance des réseaux informatiques des collèges

Suite à la loi Peillon qui a transféré aux Départements la charge de la maintenance informatique sans préciser le périmètre exact de cette compétence, le Département de l'Indre assure la totalité des dotations et du suivi de l'informatique de ses collègues. 4 agents sont affectés à cette mission en plus d'un prestataire privé mobilisé également.

Le Département organise le transport scolaire des élèves en situation de handicap

Pour les élèves handicapés, relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Département assure la prise en charge totale du transport entre le domicile et l'établissement scolaire. Le coût des transports pris en charge intégralement par le Département s'élève chaque année à plus de 400.000 €.

La Région Centre-Val de Loire est compétente pour les transports des élèves vers leur établissement de rattachement suite au transfert de compétence intervenu à la rentrée 2017.



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36